

Mme Michèle VILLETTE
Secrétaire Générale
Hôtel de Ville
51100 Reims

Reims, le 3 mars 2008

Madame la Secrétaire Générale,

Je tiens par la présente à répondre au courrier que vous avez bien voulu m'adresser.

Pendant 3 ans, j'ai eu l'honneur d'être Directeur Général Adjoint de la région Champagne Ardenne, j'ai pu mesurer combien les agents sont l'âme de l'institution.

Député-Maire de Reims demain, je souhaite développer une véritable politique de Ressources Humaines permettant à chacun de se sentir responsabilisé et reconnu dans sa mission.

C'est avec vous que je pourrai être un Maire de proximité, à l'écoute de tous les Rémois pour apporter à notre ville une nouvelle dynamique :

- Gestion des services publics

La politique municipale que j'entends mener en concertation avec l'ensemble des syndicats a pour objectif premier de conforter le service public dans ses missions.

Il n'est pas de mon attention de « démunicipaliser » nos services qui ont pour objectif de répondre à l'intérêt général.

Je suis consciente du travail accompli par l'ensemble du personnel municipal et des services rendus à la population. Mon objectif n'est pas de procéder à de quelconques coupes sombres, mais bien plus, à optimiser les moyens humains, financiers et matériels en faveur des administrés. Cela en parfaite concertation avec vous.

- Carrière des agents

La politique de recrutement des agents doit intégrer à la fois les besoins de nos concitoyens au regard des services que doit rendre la Collectivité, la pyramide des âges et la capacité budgétaire.

Une fois élue, j'ai l'intention de lancer une analyse fine des besoins des services mise en perspective avec les besoins de la population. Cette analyse sera réalisée en collaboration

avec les représentants du personnel permettant ainsi d'envisager les perspectives de carrière et les possibilités d'emploi.

Par ailleurs, si la Ville et la Communauté ont en effet déjà répondu à leurs obligations légales, il m'apparaît que cette question ne peut pas se résoudre simplement par une notion de quota. L'accent sera mis en toute hypothèse sur le recrutement de personnels handicapés.

- **Rémunération des agents**

Comme vous l'indiquez, la rémunération des agents territoriaux relève d'une décision nationale. Toutefois, je suis particulièrement attachée, dans la limite de nos compétences et capacités financières, à faire avancer le dossier des mutuelles complémentaires santé.

A cet effet, dès mon arrivée, je fixerai avec l'ensemble des organisations syndicales un calendrier de négociations afin que ce dossier donne lieu à une décision définitive avant la fin de l'année 2008.

Je ferai analyser également la capacité de la Collectivité à augmenter la participation de l'employeur sur les titres de transport en commun, qui s'établit déjà à 50 %.

- **L'emploi précaire**

Le nombre d'emplois précaires à la ville de Reims n'est pas élevé. Les vacataires relèvent essentiellement d'emplois liés à la Caisse des Ecoles et aux activités du SMA. Ces vacataires employés quelques heures par semaine bénéficient de garanties particulières qui seront réexaminées dans le cadre des évolutions gouvernementales actuelles.

- **Formation du personnel**

L'accès à la formation professionnelle est un élément essentiel qu'il convient de consolider. En effet, la formation professionnelle permet d'une part la qualification des agents et leur évolution de carrière et d'autre part, la capacité pour une collectivité à répondre à ses obligations de service public avec toujours une haute qualité.

La formation des personnels de la Ville et de la Communauté, déjà de bonne facture, devra être maintenue voir développée.

- **Retraites**

L'accès au grade supérieur avant un départ à la retraite d'un agent, pour lui permettre une pension plus élevée, devra être étudié dans les limites légales et réglementaires.

- **Petite enfance**

La fermeture des classes des écoles maternelles relève de la compétence du Rectorat. Toutefois je prends ici l'engagement, en cas de fermeture de classe, de maintenir les postes d'ATSEM, pour une qualité d'accueil et d'accompagnement de nos enfants.

Cette qualité d'accueil doit être exemplaire pour l'ensemble de nos enfants, que ceux-ci soient handicapés ou non. Je serai attentive si besoin, à la mise à niveau des installations (accessibilité) et des moyens en personnels.

L'accompagnement des enfants après l'école se fait en particulier au travers du SMA. Ce service, dont la Ville de Reims peut se féliciter, sera maintenu et développé autour d'axes

qui mettront au cœur la formation de l'enfant (devoirs) et son bien être et ses connaissances (sport et informatique).

L'accueil des enfants au sein des crèches est un service essentiel d'attractivité de notre Collectivité pour des couples avec jeunes enfants travaillant sur Reims ou souhaitant s'y installer. Je lancerai dès mon arrivée à la Mairie de Reims une étude sur l'ensemble de ce service pour mesurer la situation réelle actuelle et les perspectives qui se dessinent. Selon les conclusions de cette étude, je prendrai les décisions nécessaires, pour un meilleur service au profit de la population concernée.

- Dialogue social

Le rôle du Maire est bien évidemment de créer les conditions d'un dialogue social de qualité. Nous aurons à cœur de favoriser nos échanges, vecteurs de progrès social. Un effort particulier sera réalisé quant à vos moyens de communication, qui je le sais sont déjà de haute qualité.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Catherine VAUTRIN